

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00134

Numéro SIREN : 847 810 066

Nom ou dénomination : 27G INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2022 sous le numéro de dépôt B2022/008478

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

 DGFIP N° 2033 A-SD 2021
 Formulaire obligatoire (article 602 septies
 A du code général des impôts)

 cerfa
 N° 15948*03

Désignation de l'entreprise		SAS 27G INVEST		Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise		3 RUE DU CHATEAU		66200 CORNEILLA-DEL-VERCOL			
SIRET		8 4 7 8 1 0 0 6 6 0 0 0 1 3					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12			
				Exercice N clos le			
				3 1 1 2 2 0 2 1			
ACTIF				Net			
				3			
				1			
				2			
				0			
				2			
				1			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
			014		016		
	Immobilisations corporelles*		028		030		
		Immobilisations financières * (1)		040	347 790	042	347 790
	Total I (5)			044	347 790	048	347 790
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070	
			Autres* (3)	072		074	
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	62 345	086	62 345	
	Charges constatées d'avance*		092		094		
Total II			096	62 345	098	62 345	
Total général (I + II)			110	410 135	112	410 135	
PASSIF				Exercice N NET			
				1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		120	344 800	
	Ecart de réévaluation		124		124		
	Réserve légale		126		126	4 225	
	Réserves réglementées *		130		130		
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		132	59 929	
	Report à nouveau		134		134		
	Résultat de l'exercice		136		136	-2 425	
	Provisions réglementées		140		140		
Total I			142		142	406 529	
Provisions pour risques et charges			154		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		166	432	
	Autres dettes	(dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)	172		172	3 174	
	Produits constatés d'avance		174		174		
Total III			176		176	3 606	
Total général (I + II + III)			180		180	410 135	
RENVUIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

②

COMpte DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS 27G INVEST			Néant <input type="checkbox"/> *											
A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le											
				<input type="checkbox"/>	3	1	1	2	2	0	2	1				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209								210				
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons	215								214			
			services *	intracommunautaires	217									218		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)											222			
	Production immobilisée*												224			
	Subventions d'exploitation reçues												226			
	Autres produits												230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)												232				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)												234			
	Variation de stocks (marchandises)*												236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)												238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *												240			
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)											242	2 425		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)											244			
	Rémunérations du personnel*												250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)												252			
	Dotations aux amortissements*												254			
	Dotations aux provisions												256			
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259									262			
			cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260												
Total des charges d'exploitation (II)												264	2 425			
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)												270	-2 425			
Produits financiers (III) 280												Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)												290				
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347									300				
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348													
Impôt sur les bénéfices* (VII)												306				
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)												310	-2 425			
B- RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2				312					314	2 425		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*											316				
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles											318				
	Provisions non déductibles*											322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)											324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248						330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	((Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249)				251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											997				
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986 ZFU -TE (44. octies et octies A) 987											342				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981 JEI (44. sexies A) 989															
	ZRD (44 terdecies) 127 ZRR (44. quindecies) 138															
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991 Investissements outre-mer 344											350				
	ZFANG (44 quaterdecies) 345															
	BUD (44 sexdecies) 992 Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993															
	Créance due au titre du report en arrière du déficit 346															
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies) 655															
	dont divers	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A) 643														
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B) 645														
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C) 647														
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D) 648														
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E) 641																
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F) 990																
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G) 649																
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS												Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	354	2 425
Dont	Déficit de l'exercice reporté en arrière *											356				
	Déficits antérieurs reportables : * 10.503											dont imputés sur le résultat :		20/28	360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS												Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	372	2 425

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS 27G INVEST						Néant <input type="checkbox"/> *					
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements, aménagements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		427 790		482		80 000		486		347 790	
TOTAL		490		427 790		492		80 000		496		347 790	
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %					
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧						
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 27G INVEST

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	10 503
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2) 982 ter
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	10 503
Déficits de l'exercice	860	2 425
Total des déficits restant à reporter	870	12 928

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du 1 de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (1 de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée				374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n°

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

27G INVEST
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
CAPITAL : 344.800 €
SIEGE SOCIAL :
3 Rue du Château

66200 CORNEILLA-DEL-VERCOL

☞ ☞

RCS PERPIGNAN : 847 810 066
SIRET : 847 810 066 00013

☞ ☞



**TEXTE DE LA DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE AU
PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2022**

DEUXIEME DECISION :

L'Associé unique décide :

- D'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 faisant ressortir un déficit s'élevant à la somme de 2.425 € et de l'amortir sur le compte « Autres réserves » qui s'élèveront en conséquence à 57.504 €.

- De distribuer aux 34.480 actions composant le capital social un dividende de 0,93 € par action, prélevé sur le compte « Autres réserves »
soit au total la somme de 32.066,40 €

Le dividende sera mis en paiement à compter du 1^{er} juillet 2022 et supportera dès son versement, pour les associés personnes physiques, un prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) de 30 % soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux.

Les personnes physiques fiscalement domiciliées en France et appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50.000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veuf) ou 75.000 € (contribuables soumis à une imposition commune) peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8 % ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.


L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % mentionné à l'article 158 du CGI sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

DS

L'Associé unique prend acte que les dividendes mis en distribution depuis la constitution de la société ainsi que le montant des revenus distribués éligibles à la réfaction de 40 % et celui des revenus distribués non éligibles à cette réfaction ont été les suivants :

<u>Exercice</u>	<u>Nombre de titres rémunérés</u>	<u>Dividende</u>	<u>Eligibles à l'abattement de 40 %</u>	<u>Non éligibles à l'abattement de 40 %</u>
31/12/2019	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
31/12/2020	34.480	20.343,20 €	20.343,20 €	NEANT

Pour extrait conforme

DocuSigned by:

75608470C40F42C...

27G INVEST
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
CAPITAL : 344.800 €
SIEGE SOCIAL :
3 Rue du Château

66200 CORNEILLA-DEL-VERCOL

☞ ☞

RCS PERPIGNAN : 847 810 066
SIRET : 847 810 066 00013

☞ ☞

**TEXTE DE LA DECISION D'AFFECTION DU RESULTAT VOTEE AU
PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2022**

DEUXIEME DECISION :

L'Associé unique décide :

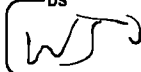
- D'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 faisant ressortir un déficit s'élevant à la somme de 2.425 € et de l'amortir sur le compte « Autres réserves » qui s'élèveront en conséquence à 57.504 €.

- De distribuer aux 34.480 actions composant le capital social un dividende de 0,93 € par action, prélevé sur le compte « Autres réserves »
soit au total la somme de 32.066,40 €

Le dividende sera mis en paiement à compter du 1^{er} juillet 2022 et supportera dès son versement, pour les associés personnes physiques, un prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) de 30 % soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux.

Les personnes physiques fiscalement domiciliées en France et appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50.000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veuf) ou 75.000 € (contribuables soumis à une imposition commune) peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8 % ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

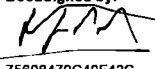
L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % mentionné à l'article 158 du CGI sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

DS


L'Associé unique prend acte que les dividendes mis en distribution depuis la constitution de la société ainsi que le montant des revenus distribués éligibles à la réfaction de 40 % et celui des revenus distribués non éligibles à cette réfaction ont été les suivants :

<u>Exercice</u>	<u>Nombre de titres rémunérés</u>	<u>Dividende</u>	<u>Eligibles à l'abattement de 40 %</u>	<u>Non éligibles à l'abattement de 40 %</u>
31/12/2019	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
31/12/2020	34.480	20.343,20 €	20.343,20 €	NEANT

Pour extrait conforme

DocuSigned by:

75808470C40F42C...